

Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 1^{er} juillet 2024
A 20h00 en Mairie

Séance n° 6

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 26 juin 2024
- Le procès-verbal est affiché le 2 juillet 2024
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil vingt-quatre, lundi 1^{er} juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARBE, Maire.

Présents : En présence de : Nicolas BARBE, Christophe PETIT, Christiane LACROIX, Pascal MINARY, Estelle TAILLARD, Géraldine PERRIN, Bruno COMBASSON, Béatrice BONJOUR, Jean-Marie CURTIL, Julien FERRANDO, Frédéric PREVALET.

Absents : Catherine GAGNEPAIN donne procuration à Estelle TAILLARD,
Éliane VERGUET donne procuration à Géraldine PERRIN,
Raphaël VERGUET
Joël PERRIN.

Secrétaire : Christiane LACROIX,

M. le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Budget participatif 2024 en point n°6.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ordre du jour ainsi modifié

Ordre du Jour : Séance n° 6-2024

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2024

1. Décision modificative n°1 – Budget Bois – Exercice 2024
2. Projet Éolien – Démocratie participative
3. Convention Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs / Commune Formation Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1)
4. Décompte scolaire 2023-2024
5. Activités de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier 1^{er} semestre 2024
6. Budget participatif 2024 – (point ajouté à l'ordre du jour)
7. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
8. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
9. Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Madame Christiane LACROIX Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2024 adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2024.

Séance n°06 – Affaire n°01

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 13

Suffrages exprimés : 13 Contre : 0

Délibération n° DCM24070101

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
02/07/2024**

**Publiée sur papier le :
02/07/2024**

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget Bois – Exercice 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les ventes de bois scolytés occasionnent des frais de transport importants qui s'élèvent à 12 000.00 € TTC.

Les recettes coupes de bois seront augmentées d'autant au compte 7022.

Une décision modificative budgétaire est donc proposée comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les crédits prévus au budget primitif au compte 62878 ne sont pas suffisants. Il convient donc de créer une ouverture de crédit au compte 62878 pour permettre le paiement de ces frais de transport.

Section	Recettes /Dépenses	Intitulé	Chap / art	Prévu 2024	Opération sur crédits		Inscription BP 2024 compte tenu de la DM
					Inscrits au BP 2024	Objet de la présente DM	
				(a).....€	+ -	(b) + ou -€	(a) + (b)
Fonct	Recettes	Coupes de bois	070/7022	61 200.00 €	+	12 000.00 €	73 200.00€
Fonct	Dépenses	Remboursement autres organismes	011/62878	15 600.00 €	+	12 000.00 €	27 600.00 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la décision modificative budgétaire n° 1
- charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Séance n°06 – Affaire n°02

Présents : 11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 2 Pour : 13
Suffrages exprimés : 13 Contre : 0

Délibération n°DCM24070102
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
02/07/2024

Publiée sur papier le :
02/07/2024

OBJET : Projet Éolien – Démocratie participative

Dans le cadre du projet Éolien en cours sur la commune de Chaffois, le Maire propose au Conseil Municipal une consultation citoyenne aux habitants de la commune.

Un flyer d'explications sera distribué dans les boîtes aux lettres dès le 8 juillet.

Il reprendra les points suivants du projet :

Où en est-on ?

Initié dès 2010 par la création d'une zone de développement éolien, ce projet a connu plusieurs rebondissements. Après une phase d'instruction assez longue, en fin de phase d'examen et avant l'enquête publique, le Préfet du Doubs, le 2 décembre 2019, a promulgué un arrêté qui rejetait la demande d'autorisation du parc éolien de Chaffois.

La société Alteric (anciennement Intervent), porteuse du projet a fait appel de cette décision auprès de la cour administrative d'appel de Nancy en mars 2020.

Cette même cour d'appel, le 6 juin 2023 a annulé l'arrêté du Préfet et l'a enjoint de reprendre l'instruction de la demande d'autorisation environnementale dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Fin septembre 2023, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a émis un accord tacite à la poursuite du projet.

Prochainement la Préfecture procédera à la désignation du commissaire enquêteur qui sera chargé de l'enquête publique.

La nature du projet :

3 éoliennes

- Puissance unitaire : 4,5 MW
- Capacité de couverture : environ 9 000 foyers (Hors chauffage)
- Production annuelle : environ 32 000 Méga Watts heures
- Hauteur d'une éolienne 229 m (Bout de pale)

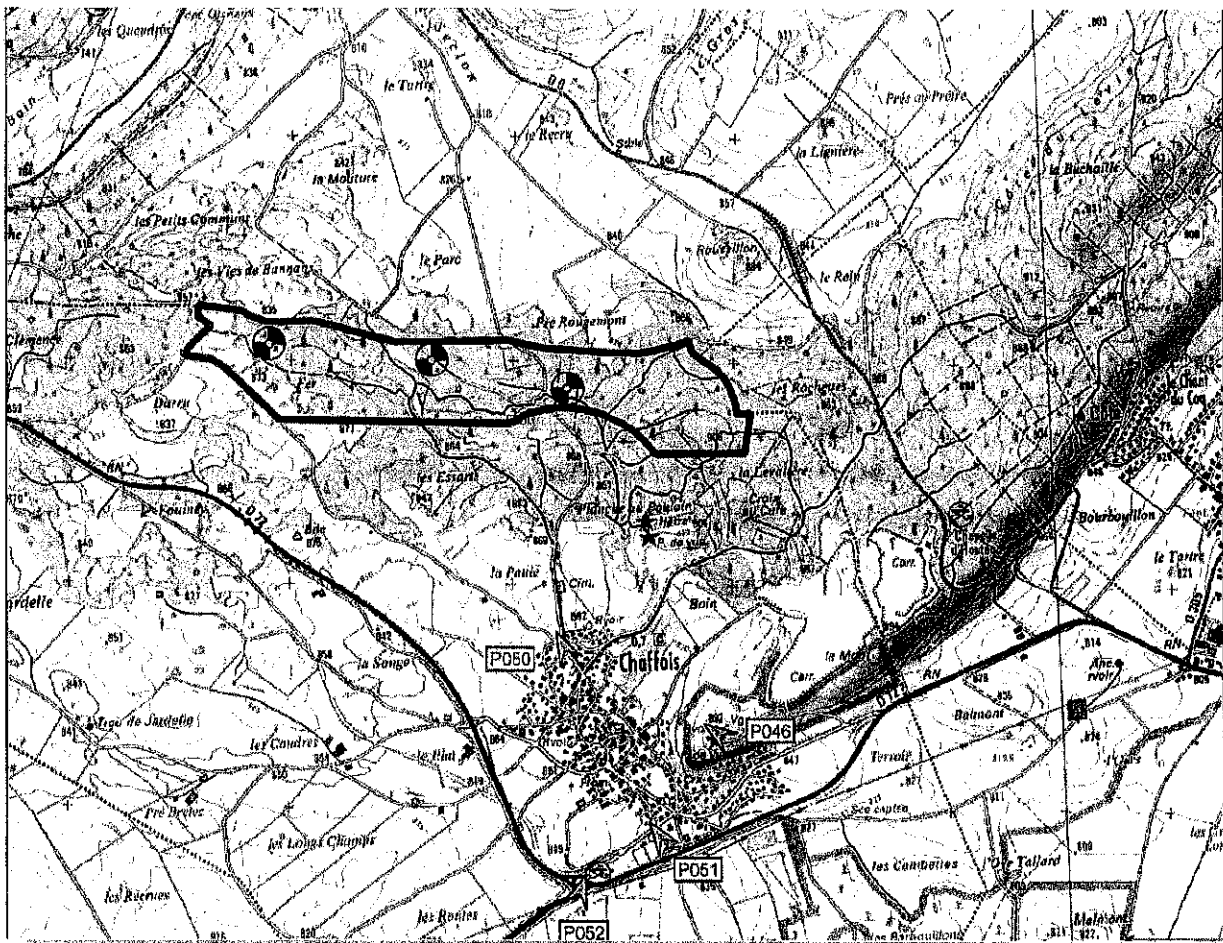
Les aspects économiques :

L'équilibre financier de la commune n'est pas remis en cause en cas d'abandon du projet.

Carte de localisation du projet :

3 éoliennes implantées en forêt communale entre Chaffois et Sombacour (après le grand virage en épingle pour la plus proche du village).

Distance de l'habitation la plus proche : 545 m (mesure géoportail), clos des rondins. **Distance première habitation du village : 1010 m.**



Prochaines étapes estimées :

Enquête publique 2^{ème} semestre 2024

Arrêté Préfectoral d'autorisation ou de refus : début 2025

Si autorisation :

Préparation à la construction courant 2025

Début construction 2026-2027

Mise en service 2027-2028

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de soumettre le flyer reprenant les points cités ci-dessus à l'avis de la population dans le cadre de la démocratie participative
- la condition suivante pour voter : être habitant de Chaffois, avoir 18 ans
- que les bulletins de vote soient à disposition en mairie
- que la durée de vote soit du 10 juillet au 31 août 2024 en mairie
- que le dépouillement se fera lors du Conseil Municipal du 2 septembre 2024
- l'organisation d'une réunion publique d'information le mardi 9 juillet à 20h00 à la salle des fêtes.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte :

- de soumettre à l'avis de la population dans le cadre de la démocratie participative
- la condition suivante pour voter : être habitant de Chaffois, avoir 18 ans
- que les bulletins de vote soient à disposition en mairie
- que la durée de vote soit du 10 juillet au 31 août 2024 en mairie
- que le dépouillement se fera lors du Conseil Municipal du 2 septembre 2024
- l'organisation d'une réunion publique d'information le mardi 9 juillet à 20h00 à la salle des fêtes.

Séance n°06 – Affaire n°03

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 13

Suffrages exprimés : 13 Contre : 0

Délibération n°DCM24070103

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
02/07/2024**

**Publiée sur papier le :
02/07/2024**

OBJET : Convention Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs / Commune Formation Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1)

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la Commission des Œuvres Sociales de mettre en place une formation certifiante PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) aux habitants volontaires de la commune.

Cette formation sera dispensée par les Sapeurs-Pompiers du Doubs et se déroulera le samedi 21 septembre 2024 de 8h00-12h00 et de 13h00-17h00. Le nombre de participants est limité à 10.

Le coût de la formation est de 65 € par participant dont 40 € seront pris en charge par la commune.

Afin de mettre en place cette formation il y a lieu de conclure une convention simplifiée de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Doubs.

Le Maire entendu le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le projet de cette formation dispensée par les Sapeurs-Pompiers du Doubs.
- Autorise M. le Maire à signer la convention simplifiée de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs.

Séance n°06– Affaire n°04

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 13

Suffrages exprimés : 13 Contre : 0

Délibération n°DCM24070104

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
02/07/2024**

**Publiée sur papier le :
02/07/2024**

OBJET : Décompte scolaire 2023-2024

Le Maire présente au Conseil Municipal, le décompte scolaire de 2023-2024 destiné à informer la Directrice et les enseignantes de l'école de Chaffois, afin de connaître le budget attribué par classe et le coût annuel par élève.

Après consultation des documents présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte et approuve** le décompte scolaire de l'année 2023-2024

Séance n°06 – Affaire n°05

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 13

Suffrages exprimés : 13 Contre : 0

Délibération n°DCM24070105

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
02/07/2024**

**Publiée sur papier le :
02/07/2024**

Objet : Activités de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier 1^{er} semestre 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application desquelles les délégués de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Il est précisé que les commissions, bureaux et conseils communautaires ont régulièrement fait l'objet d'une communication par les représentants de la commune lors des séances du Conseil Municipal.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal :

En complément des exposés faits lors des séances précitées, prend connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier au 1^{er} semestre 2024, présentée par les délégués de la commune.

Séance n°06 – Affaire n°06

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 13

Suffrages exprimés : 13 Contre : 0

Délibération n°DCM24070106

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
02/07/2024**

**Publiée sur papier le :
02/07/2024**

Objet : Budget participatif 2024 – (point ajouté à l'ordre du jour)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du budget 2024 une somme de 5 000 € a été allouée pour financer un projet d'intérêt commun présenté par un ou des habitants du village.

Cinq projets ont été déposés en mairie, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir 2 projets parmi ces 5 propositions.

- Projet n°1 : **Mise à disposition d'une benne pour les déchets verts**
- Projet n°2 : **Gym douce en journée**
- Projet n°3 : **Tables foot volley en béton extérieur**
- Projet n°4 : **Composteurs collectifs**
- Projet n°5 : **Remise en peinture des horloges de l'église**

Après un vote, compte tenu du fait que certains projets ne relèvent pas exclusivement de l'investissement et qu'ils engendreraient des coûts de fonctionnement sur plusieurs années les deux projets retenus sont :

- Projet 1 : **Tables foot volley en béton extérieur**
- Projet 2 : **Remise en peinture des horloges de l'église**

Le Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de soumettre le vote de ces 2 projets aux habitants.

- Projet 1 : **Tables foot volley en béton extérieur**
- Projet 2 : **Remise en peinture des horloges de l'église**

Le choix des habitants de la commune s'effectuera **du 8 juillet au 2 septembre 2024**.

Lors d'un prochain Conseil Municipal du 2 septembre 2024 il sera procédé au dépouillement des votes de la population.

7. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Commission communale :

Conseil d'école :

Rapporteur Christiane Lacroix :

- Un bilan de l'année à été présenté pour chaque classe. A noter une hausse des effectifs pour l'année scolaire 2024-2025 qui passera de 106 à 120 élèves.

Commissions intercommunales :

Commission Développement Durable :

Rapporteur Géraldine Perrin :

- Un point sur la création des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) imposées par la loi du 10 mars 2023 de chaque commune de la CCGP a été présenté à la commission.
- Mobilités douces : 3 itinéraires prioritaires ont été définis.
- 15 Classes de primaires bénéficieront d'un programme mis en place par le CPIE sur le thème de « la biodiversité autour de chez moi ». L'école primaire de Chaffois est inscrite.
- Un point est fait en commission concernant les transports urbains sur Pontarlier.
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) fait l'objet de 28 actions qui seront mises en place prochainement.
- Une date commune va être proposée à l'ensemble des membres de la CCGP afin d'organiser une demi-journée sur le ramassage des déchets.

Commission Solidarités Communautaires :

Rapporteur Christiane Lacroix

- Dans le cadre de la programmation du contrat de la ville de Pontarlier « Quartiers 2030 » concernant les Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville (QPV) il est proposé une douzaine d'actions pour un coût total de 619 700 € financé par la CCGP pour 19 600 € le reste étant assuré par le département, la région, l'état et les fonds européens.
- Pour information, la maison des associations (16 place Zarautz à Pontarlier) récupère tout matériel informatique inutilisé. Dépôt le mercredi entre 15h00 et 19h00.

8. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

DM 13/2024 – Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section AB 171 – 07a 87ca - 6 Rue de la Côte

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

DM 14/2024 – Déclaration d'intention d'aliéner - Propriété cadastrée section AA 50 – 13a 70ca - En Boin

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

DM 15/2024 – Déclaration d'intention d'aliéner - Propriété cadastrée section AA 51 – 13a 70ca - En Boin

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

DM 16/2024 – Réfection d'enrobé au carrefour Grande Rue – rue du Stade – marché De Giorgi constructions

A la suite des travaux d'assainissement réalisés sur la commune il y a lieu d'effectuer des travaux complémentaires d'enrobé au carrefour Grand rue – Rue du Stade.

Le marché est confié à l'entreprise De Giorgi Constructions – 30 Rue Denis Papin pour un montant de 7 562.50 € HT soit 9 075.00 € TTC.

9. Questions diverses :

Informations :

Projet Éolien : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique d'information sur le projet éolien aura lieu le mardi 9 juillet à 20 heures à la salle des fêtes de Chaffois. Seront présents les membres du PPESHHD et Madame CHANEZ, Présidente du CRECEPT Bourgogne Franche-Comté.

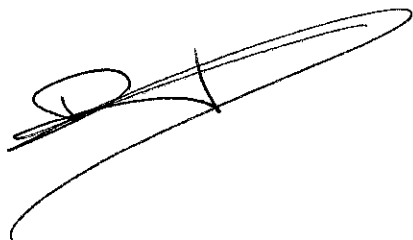
Secrétariat de mairie : M. le Maire informe que dans le cadre de formation de Secrétaire de Mairie en Commune Rurale organisé par le CNFPT du Doubs, la commune de Chaffois accueillera Madame Coralie ARNOUX du 11 septembre au 10 décembre 2024.

Limitation de vitesse : M. le Maire rappelle que la vitesse est limitée à 30 km/heure sur l'ensemble de l'agglomération depuis ce jour 1^{er} juillet.

Remplacement de Mme Locatelli Catherine au poste d'ATSEM au 1^{er} janvier 2025 : Nous avons eu 14 candidatures, les entretiens auront lieu à partir du mercredi 10 juillet 2024.

La séance est levée à 23h10

M. Le MAIRE
Nicolas BARBE



La Secrétaire de Séance
Christiane LACROIX



Séance n°6 – Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

N°	Objet	Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1	Décision modificative n°1 – Budget Bois – Exercice 2024	X	
2	Projet Éolien – Démocratie participative	X	
3	Convention Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs / Commune Formation Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1)	X	
4	Activités de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier 1 ^{er} semestre 2024	X	
5	Décompte scolaire 2023-2024	X	
6	Budget participatif 2024 – (point ajouté à l'ordre du jour)	X	
7	Compte-rendu des commissions communales et intercommunales		X
8	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations		X
9	Questions diverses		X